Réf. Farde e-Assemblées : 2437295

N° OJ : 2

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Convention d'octroi d'un prêt de trésorerie de la Ville de Bruxelles à l'asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" en abrégé "Brussels Expo".

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale,

Attendu la nécessité de soutenir l'activité de l'asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" en abrégé "Brussels Expo" ;

Considérant que le soutien de la Ville peut se traduire par l'octroi d'un prêt de trésorerie,

Considérant que ce prêt de trésorerie sera de 3.000.000,00 EUR remboursable dans 5 ans suite au versement ;

Considérant que ce prêt de trésorerie portera un taux d'intérêts annuel de 0,4% ;

Considérant que les conditions d'utilisation de ce prêt de trésorerie seront limitées à assurer le fonctionnement courant et quotidien de l'asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" en abrégé "Brussels Expo" ;

Considérant la convention d'octroi du prêt de trésorerie repris en annexe du présent rapport pour en faire partie intégrante ;

Considérant que la dépense d'octroi du prêt de trésorerie sera engagée et imputée à l'article 14003/82051 «Prêts aux ménages et aux asbl» du budget extraordinaire 2021 ;

Sur proposition du collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention d'octroi d'un prêt de trésorerie à l'asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" en abrégé "Brussels Expo" d'un montant de 3.000.000,00 EUR remboursable dans 5 ans à un taux annuel de 0,4% est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)